



**STERLING RUBY**

"Pour un moment schizophrénique"

**ART & MODE**

RAF SIMONS

KARL LAGERFELD

MARTIN PARR

EN BACKSTAGE

OLIVIER ZAHM

ET LES MUSÉS DE CRÉATEURS

+

**JULIO LE PARC**

Une histoire étonnante

LA COLLECTION DE THIERRY GILLIER

**VALÉRIE BELIN**

Portraits-sculptures

LE BERLIN DE GREGOR HILDEBRANDT

**CLAUDE LEVEQUE**

En images

L'ÎLE DE NAOSHIMA, UN MUSÉE DU FUTUR

**LES 30 ANS DES FRAC**

par Jack Lang et Anselmo Filippucci

DAVIDE BALBUA / PORTFOLIO

**L'ART EST UN  
MODE DE VIE**

## PERSONA

---



### **JÉRÔME SANS**

DIRECTEUR DE CREATION ET REDACTEUR EN CHEF

Il est aujourd'hui l'une des figures les plus influentes de la scène artistique internationale. Critique commissaire d'exposition, Jérôme Sans a réinventé les manières de mettre en scène l'art contemporain. Co-fondateur du Palais de Tokyo à Paris, actuel directeur du Ullens Center for Contemporary Art de Beijing, il témoigne d'un parcours où la pertinence se mêle à l'audace.

Auteur de livres et catalogues remarquables (Daniel Buren chez Flammarion, Araki by Araki chez Taschen..), maître d'œuvre de grandes manifestations (Biennale de Lyon, Biennale de Taipei, Triennale de Milan), professeur invité au Saint Martins College of Art and Design ou Cultural curator pour la chaîne d'hôtels Méridien, Jérôme Sans appréhende l'art contemporain dans toutes ses dimensions et le confronte à la société pourvu que le sens esthétique s'en mêle.

En rejoignant les Editions Jalou pour diriger L'Officiel Art, il fait le pari d'un magazine d'art nouvelle génération dans lequel l'art et les artistes raconteront et rencontreront le monde, la mode, le style et toutes les expressions créatives contemporaines.

## MARIE JOSE JALOU & BENJAMIN EYMERÉ

---



DIRECTEURS DE LA PUBLICATION

THEMA

### L'ART COMME ART DE VIVRE

Révéléateur de l'époque, l'art contemporain croise et interroge, dans son actualité, les divers champs culturels et les multiples expressions du lifestyle. Il challenge aujourd'hui le cinéma, la musique, l'architecture, le design mais aussi la mode, le luxe, l'horlogerie, la joaillerie, la gastronomie, la mobilité, le voyage.

Cette section du magazine s'affirme donc comme un observateur de la création dans son époque.

### L'ART ET L'OBJET

Sur la base d'un fort parti pris visuel, cette séquence dévoile tout à la fois les chefs d'œuvres de la création contemporaine mais aussi des objets du luxe et des accessoires du quotidien dont l'audace des formes les élève au rang de nouvelles icônes esthétiques.

### L'ART VU DE L'INTERIEUR

Plongée au cœur de l'univers artistique à travers la pertinence et l'originalité de ses lieux, de ses



collections, de ses recherches et de ses réflexions. Conçue comme un cabinet de curiosité contemporain et prospectif, cette partie est le reflet du paysage artistique actuel dans ses visions les plus exclusives et les plus singulières (musées du bout du monde, collections privées présentées par un artiste, coulisses d'ateliers, carnet de vernissage, miscellanées de l'art...).

## T H E M A

## L'ART EN PROJETS

Artistes, architectes, designers sont mis à contribution. Au cœur du magazine, ils deviennent les véritables rédacteurs et stylistes d'un contenu éditorial inédit.

Sur une base de six rendez-vous :

### TIRAGE TOTAL 65 000 EXEMPLAIRES

- Sujet de cover autour d'un créateur, d'une œuvre ou d'une théma particulièrement signifiante à l'instant de la publication.
  - Série mode orchestrée par un artiste.
  - Une ville vue par un artiste.
  - Un portfolio thématique curatée par un invité référent.
  - Une rencontre inattendue entre deux personnalités de la création, arbitrée par Jérôme Sans.
- Art trip : un artiste trace sa route et nous livre en exclusivité son carnet de bord illustré.

## L'ART EN IDEES

- Mise en place en kiosques Paris RP et villes de plus de 100 000 habitants
- Diffusion Lounge Air France ou Eurostar
- Diffusion sur-mesure dans les grands lieux culturels français (Musée des Arts décoratifs, Palais de Tokyo, librairies d'art : Colette, artcurial, Centre Georges Pompidou, Yvon Lambert, Maison Rouge, Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris, CAPC Bordeaux, Beaubourg Metz, Les abattoirs de Toulouse, MAMAC Nice...), ainsi que sur les événements phares de l'art contemporain tout au long de

- Présence en kiosques dans les grands points de vente internationaux (aéroports, grandes capitales) et dans les librairies des grandes institutions culturelles : MOMA, NEWS MUSEUM (New York), MOCA (Los Angeles), TATE, Serpentine (Londres), Ludwig Museum (Cologne), MAXII (Roma), MATAF (Qatar), Garage (Moscou), UCCA (Beijing), Mori Museum (Tokyo)...

Les acteurs de l'art prennent la parole et livrent leur vision de l'état du marché mais se confrontent aussi aux grandes questions sociétales au travers

de chroniques, d'humeurs ou d'entretiens iconoclastes avec des leaders d'opinion et des personnalités culturelles influentes.

## CAHIER DE TRADUCTION

En anglais.  
Environ 20 pages.

## P R O M O D I F F U S I O N

d'affichage Paris RP en soutien systématiques des numéros de l'année, avec une présence renforcée au moment des temps forts : Art Brussels, Art Basel, Fiac...

## TARIFS 2013

- **Olivier JUNGERS** – Directeur Général Publicité  
Ligne directe : 01 53 01 88 44  
o.jungers@editionsjalou.com
- **Anne-Marie DISEGNI** – Directrice commerciale  
Ligne directe : 01 53 01 88 34  
a.mdisegni@editionsjalou.com
- **Marina DE DIESBACH** – Directrice de Publicité  
Ligne directe : 01 53 01 88 35  
m.diesbach@editionsjalou.com
- **Julie EDERY** – Assistante commerciale  
Ligne directe : 01 53 01 88 30

50 000  
EX. EN

FRANCE : 15 000 EX.  
A L'INTERNATIONAL :

## PROFIL DES LECTEURS

- **Hommes / Femmes**
- **25 / 49 ans**
- **CSP ++**
- **Urbains :**  
Paris/ RP  
Villes > 100 000  
habitants  
International (US, UK..)

## TARIFS 2013 en € HT EMPLACEMENTS PREFERENTIELS QUADRI ou NOIR & BLANC

FRENCH WINDOW 000	43
DOUBLE D'OUVERTURE 500	32
OUVERTURE 1 (DP) 200	29
OUVERTURE 2 (DP) 800	27
OUVERTURE 3 (DP) 800	26
OUVERTURE 4 (DP) 600	26
FACE OURS 1 900	19
DOUBLE ENTRE OURS 1 ET 2 200	29
FACE OURS 2 900	18
DOUBLE ENTRE OURS 2 ET SOMMAIRE 1 800	27
FACE SOMMAIRE 1 900	17
DOUBLE ENTRE SOMMAIRE 1 ET 2 26 800	
FACE SOMMAIRE 2 800	16
DOUBLE ENTRE SOMMAIRE 2 ET ÉDITO 900	25

## TARIFS 2013 en € HT OPERATIONS SPECIALES

+Frais techniques sur devis  
Bandeau de couverture  
48 000

### TARIFS D'ASILE)

+Frais techniques sur

VOLUME

2 Pages  
4 Pages  
6 Pages  
8 Pages  
La page

### ENCARTS (DROIT

devis

COÛT AU MILLE

150  
210  
270  
300  
supplémentaire

11

## CALENDRIER DES PARUTIONS 2012

TRIMESTRIEL	PARUTIONS	BOUCLAGE PUB	TEMPS FORTS
N°5 – MARS mode			01/03/13 15/02/13 Spécial art et
N°6 – JUIN Biennale de	Venise-	design	15/05/13 15/04/13 Art Basel-
N°7 – Spécial art et	mode -	Fiac -	OCTOBRE 15/09/13 22/07/13 Frieze

## TARIFS 2013 en € HT EMPLACEMENTS STANDARDS

SURFACE NOIR €	HT	QUADRI € HT	ET EN 2013...
Simple page	13 700	11 800	
Double	page 24 900	22 900	*Campagne
1/2 page	8 400	7 800	
1/3 page	5 400	4 600	

## GRILLE DE REMISES 2013 en € HT

MODE DE CALCUL : L'ensemble des remises, y compris le cumul de mandats, s'additionne et s'applique sur le chiffre d'affaires brut à l'exception de la remise professionnelle de 15% qui se déduit sur le chiffre

### A- REMISE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES BRUT

Applicable à un annonceur ou à un groupe d'annonceurs

13 500 à 27 000 €HT	4%
27 100 à 49 000 €HT	6%
49 001 à 85 000 €HT	8%
85 001 à 120 100 €HT	10%
120 101 à 160 000 €HT	12%
160 001 à 200 000 €HT	14%
200 001 à 240 000 €HT	16%

### B- CUMUL DE MANDATS

Calculé sur la base du CA brut et applicable aux mandataires qui achètent pour le compte d'au moins 2 marques

VOLUME	
Jusqu'à 150 000 €HT	1%
150 001 à 300 000 €HT	2%
> 300 000 €HT	3%

### C- REMISE PROFESSIONNELLE 15%

Tarifs valables jusqu'à dénonciation avec un préavis d'un mois. Pour toute information concernant les opérations spéciales,

- Présence événementielle ciblée sur les principaux temps forts de l'Art Contemporain 2012(France et international)
- Numéro collector en édition limitée
- Relais digital : [www.lofficielart.com](http://www.lofficielart.com) et version iPad enrichie

## PUBLICITE

---

**III-** Nous nous réservons le droit de modifier les conditions du tarif en vigueur, même pour les ordres en cours, moyennant un préavis de 3 mois.

**IV-** La publicité paraît sous la responsabilité des annonceurs. L'éditeur se réserve le droit de refuser, à tout moment, une insertion qui, par sa nature, son texte ou sa présentation, paraîtrait contraire à l'esprit de la publication ou susceptible de provoquer des protestations de ses lecteurs ou de tiers.

**V-** L'annonceur est, dans tous les cas, responsable du paiement de l'ordre de publicité aux conditions définies au tarif. Toutefois, le mandataire nous adressant un ordre, agit également en son nom personnel et est à ce titre solidairement responsable à notre égard du paiement de l'ordre.

**VI-** Si l'ordre doit être exécuté dans le cadre d'un contrat de mandat, nous devons être en possession d'une attestation de ce contrat liant l'annonceur et le mandataire, contrat qui sera réputé à durée indéterminée jusqu'à son interruption par l'annonceur. Dans le cadre d'un contrat de mandat, l'original de la facture sera communiqué à l'annonceur, le duplicata étant envoyé au mandataire. Est considéré comme mandataire, un intermédiaire dûment mandaté par un annonceur pour acheter de l'espace publicitaire dans le titre. Les factures comporteront une remise professionnelle de 15% calculée sur le net après dégressif.

**VII-** Toutes taxes existantes et toutes taxes nouvelles resteront à la charge de l'annonceur.

**VIII-** Lors de la transmission de l'ordre, le choix sera fait d'un commun accord par le mandataire agréé ou l'annonceur et nous-mêmes entre les modalités de règlement définies ci-après :

### 1. Paiement

Conformément aux dispositions de la Loi de Modernisation de l'Économie des 4 août 2008 et 5 décembre 2008, nos factures sont payables à 45 jours fin de mois. Seul l'encaissement effectif des traites sera considéré comme valant complet paiement au sens des présentes conditions générales de ventes.

### 2. Non-paiement

Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités, fixées à une fois et demie le taux d'intérêt légal. En application de l'article L 441-6 du code du Commerce, ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant l'acquéreur que nous les avons portées à son début. En outre, notre société se réserve la faculté de saisir le tribunal compétent afin que celui-ci fasse cesser cette inexécution sous astreinte journalière par jour de retard.

**IX-** Sans préjudice de l'article VIII, de convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par nous, le défaut de paiement de nos fournitures à l'échéance fixée entraînera :

**1.** L'exigibilité immédiate de toutes les sommes facturées et restant dues au titre de tous les ordres passés par l'annonceur concerné, outre les intérêts légaux et les frais judiciaires éventuels.

### X- REMISES

Définition de l'annonceur : tout annonceur, y compris un groupe d'annonceurs, défini comme un ensemble d'annonceurs dont les sociétés sont contrôlées par un holding commun.

Définition de la marque : dénomination commerciale d'un produit et d'une ligne de produits commercialisée par son entreprise.

**1.** Quantité : ce dégressif est réservé à l'annonceur ou à un groupe d'annonceurs sur la base du cumul du CA annuel brut (tarif) réalisé par lui ou par son mandataire (ou ses mandataires), pour son compte.

**2.** Fidélité, maintien et progrès : cette remise s'applique aux marques. Elle prend compte l'évolution du CA annuel brut (tarif) de la marque au cours de l'année précédente et au cours de l'année suivante, selon la grille prévue à cet effet au tarif. Cette remise ne concerne que les marques ayant réalisé un CA au cours de l'année précédente.

**3.** New Business : cette remise concerne les marques qui n'ont pas réalisé de CA au cours de l'année précédente et qui investissent au cours de l'année suivante. Elle sera calculée selon la grille prévue à cet effet au tarif.

## TARIFS

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

---

**I-** Toute souscription d'un ordre de publicité implique l'acceptation de nos conditions de vente et de règlement.

**II-** L'annulation d'un ordre de publicité ne pourra être acceptée que si elle intervient au moins 3 mois avant parution et 6 mois pour les 4es de couverture.

4. Cumul des mandats : ce dégressif s'applique à toutes les insertions pour lesquelles un même mandataire a traité au moins deux marques, pour le compte d'un ou de plusieurs annonceurs ou groupe d'annonceurs dans le titre.

5. L'octroi de chacune de ces remises est subordonné à la présence sur le tarif de la grille correspondante.

**XI-** Toute réclamation doit, sous peine de déchéance, être effectuée par écrit dans la semaine suivant l'insertion. De convention expresse entre les parties, il est stipulé qu'en cas de contestation, le tribunal de commerce de Paris demeure seul compétent.

Adresse de livraison ;  
**LES ÉDITIONS JALOU**  
5 rue Bachaumont - 75002 Paris  
Tél. 01 53 01 88 30  
Fax. 01 53 01 10 40